

**INSTALLATION DE MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AIX EN
PROVENCE – 25 SEPTEMBRE 2020**

DISCOURS DE MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE CHAMBRE

L'audience solennelle est ouverte. Mesdames et Messieurs vous pouvez vous asseoir.

Notre cour vit ce matin un moment solennel avec la présentation de Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE nommé par décret du Président de la République du 14 août 2020 premier président de la cour d'appel d'Aix- en- Provence.

Madame la procureure générale, qui désignez-vous pour composer la délégation de la cour et introduire Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE ?

Merci Madame la procureure générale.

Je désigne pour composer la délégation de la cour et introduire Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE, Monsieur Jean Baptiste COLOMBANI et Madame Valérie GERARD, premiers présidents de chambre, et les prie, accompagnés de Madame Isabelle RAYNAUD-GENTIL, premier avocat général et de Monsieur Gildas PAVY, avocat général, d'aller accueillir et introduire Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE.

Monsieur le sous-préfet représentant le préfet de région,

Monsieur le préfet de police,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le préfet du Var,

Madame le maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le général, gouverneur militaire de Marseille,

Monsieur le général commandant la région de gendarmerie Provence Alpes Côte d'Azur et la zone de défense sud,

Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Montpellier,

Madame le premier président honoraire,

Madame le conseiller d'Etat, président de la cour administrative de Marseille,

Madame le haut conseiller, membre du Conseil Supérieur de la Magistrature,

Monsieur le Secrétaire d'Etat à la justice de la principauté de Monaco,
Mesdames et Messieurs les présidents des Tribunaux judiciaires du ressort,
Mesdames et Messieurs les procureurs de la République près les Tribunaux judiciaires du ressort,
Monsieur le président du tribunal administratif de Marseille,
Monsieur le procureur financier,
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de commerce du ressort,
Mesdames et Messieurs les présidents et vice-présidents des conseils des prud'hommes du ressort,
Mesdames et Messieurs les officiers de gendarmerie,
Monsieur le Directeur Interrégional de la police judiciaire,
Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de la sécurité publique et zonaux de la PAF,
Monsieur le directeur régional des finances publiques,
Monsieur le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires,
Monsieur le Directeur Interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse,
Mesdames et Messieurs les consuls,
Monsieur le doyen,
Mesdames et Messieurs les présidents des ordres professionnels, Mesdames et Messieurs les bâtonniers,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles, militaires, diplomatiques et religieuses,
Mesdames, Messieurs les magistrats et fonctionnaires de justice,
Mesdames et Messieurs,

L'installation d'un premier président est pour une cour d'appel un moment d'une grande importance et nous vous remercions de nous faire l'honneur de le partager avec nous et ainsi , par votre présence, de marquer l'intérêt que vous portez à notre institution, à notre cour d'appel en particulier et de témoigner de l'estime que vous portez à Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE, qui dans quelques instants va exercer la charge qui jusque-là était

confiée à Monsieur le premier président Eric NEGRON qui, comme vous le savez, est décédé le 31 mars dernier.

Nous avons tous en effet appris avec stupéfaction le 1^{er} avril dans la matinée le décès de notre premier président alors que la crise sanitaire qui se développait atteignait naturellement la cour d'appel d'Aix-en-Provence, juridiction pour laquelle il nourrissait de grandes ambitions et qu'il souhaitait faire rayonner.

A ce moment de stupéfaction se sont ajoutés un immense chagrin et un sentiment d'incompréhension.

Le premier président Eric NEGRON, depuis deux années et demi, avec talent, brio et enthousiasme, mais surtout avec beaucoup d'humanité et de considération pour ses personnels, avait su diriger cette cour avec le souci du bien commun et du respect des personnes, magistrats et fonctionnaires, dont il avait la charge et qu'il connaissait tous.

L'ayant remplacé à titre intérimaire depuis son départ subit je peux témoigner de la tristesse et même de la détresse qui nous a tous étreints de le voir partir au moment où la tempête sanitaire se développait.

Nous lui avons naturellement rendu l'hommage qu'il méritait, entre nous et en petit comité, en présence cependant de sa famille, mais cet hommage qui a été discret compte tenu de la crise sanitaire, la cour par ma voix le renouvelle aujourd'hui de manière plus solennelle et plus officielle devant les autorités régionales.

En la mémoire de ce grand magistrat nous avons d'ailleurs décidé que la salle d'audience qui abrite les travaux de la première chambre de la cour, celle du premier président, s'appellera Salle premier président Eric NEGRON, ce qui permettra aux fonctionnaires et magistrats qui dans les années qui viennent serviront à la cour d'appel d'Aix-en-Provence de conserver le souvenir d'un grand magistrat, dont l'engagement exceptionnel au plan professionnel était remarquable et qui avait consacré sa vie et son énergie à porter haut et fier les valeurs de la justice.

Avant de vous présenter, Monsieur le premier président Renaud LE BRETON de VANNOISE, permettez-moi de remercier toutes celles et tous ceux qui ont été à mes côtés pendant les 5 longs mois d'intérim et qui ont été, je le dis, formidables de courage et de sens du devoir.

Je veux en premier lieu nommer Madame Valérie GAILLOT MERCIER, la secrétaire générale de la première présidence, Mesdames Corinne DESJARDIN et Sophie BOYER, toutes deux chargées de mission à la première présidence et Madame Charlotte REVOL, cheffe de cabinet, sans la collaboration desquelles il ne m'aurait pas été possible de gouverner dans la tempête sanitaire cet immense paquebot qu'est la Cour d'appel d'Aix-en-Provence. Merci à toutes. Vous avez été formidables.

Merci également aux présidents des huit Tribunaux judiciaires du ressort qui ont, malgré la crise et la tristesse d'avoir perdu un premier président qu'ils admiraient, été d'un courage et d'une loyauté exemplaire.

Merci aussi à vous Madame la procureure générale. Votre grande expérience et votre grand professionnalisme nous ont permis, dans le cadre d'une dyarchie harmonieuse, de surmonter collectivement cette épreuve et de continuer à avancer.

Merci à la direction du greffe qui sous l'autorité de Madame MELMOUX nous également permis de surmonter cette période difficile.

Merci à Monsieur LEBoulleux, notre directeur délégué à l'administration interrégionale judiciaire. Vous avez su, vous aussi, par votre expérience m'assister dans cette période difficile et nous permettre collectivement de surmonter cette épreuve.

Merci également à mes collègues qui ont été présents pendant la crise et qui se sont dévoués pour assurer le traitement des affaires urgentes, notamment pénales.

Merci enfin à vous tous, fonctionnaires du greffe, je pense notamment aux équipes de la chambre de l'instruction. Vous avez été à la justice ce que les infirmières ont été aux hôpitaux. Vous aussi submergés par des procédures en nombre inhabituel, certains n'hésitant pas, malgré la crise sanitaire, à multiplier des demandes, notamment de mise en liberté, vous avez avec courage et dévouement assuré la continuité du service public de la justice et je dois dire que j'ai été choqué d'entendre et de lire ici et là que pendant la crise sanitaire la justice était à l'arrêt.

Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE, il m'appartient maintenant de satisfaire à l'impatience de mes collègues et de nos invités en évoquant, Monsieur le premier président, la richesse et la diversité de votre parcours professionnel qui a conduit le Conseil Supérieur de la Magistrature à vous proposer pour prendre la tête de la deuxième cour d'appel de France et la première de province.

Monsieur le premier président vous avez commencé votre carrière en janvier 1990 au tribunal de grande instance de Chaumont étant en charge du tribunal d'instance de Saint-Dizier avant d'exercer, dans le cadre d'un détachement au profit du ministère de l'intérieur, les fonctions de sous-préfet, d'abord dans le département d'Eure-et-Loir en qualité de directeur de cabinet du préfet puis ensuite dans le département de la Meurthe et Moselle en qualité de Sous-préfet de l'arrondissement de Toul.

Vous avez ensuite retrouvé l'institution judiciaire à laquelle vous êtes très attaché pour exercer les fonctions de président du tribunal de grande instance de Dinan puis celles de président du plus haut Tribunal de France, celui de Bonneville, qui comme chacun sait a dans son ressort le Mont Blanc, sommet de l'Europe.

Après ce passage de la Bretagne à la Savoie, vous allez exercer à partir de janvier 2006 les fonctions de sous-directeur de l'organisation judiciaire et de la programmation à la Direction des services judiciaires du Ministère de la Justice avant d'être nommé Secrétaire général de l'Inspection générale des services judiciaires.

A la fin de l'année 2011 vous allez rejoindre le tribunal de grande instance de Pontoise puis en octobre 2015 celui de Bobigny où vous allez exercer les fonctions aussi exposées que difficiles de président de ces grandes juridictions de la région parisienne, Tribunal Judiciaire de Bobigny dont vous nous venez pour présider la cour d'appel d'Aix-en-Provence que je vais me permettre de vous présenter rapidement.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence repose sur une organisation juridictionnelle structurée en trois pôles, coordonnés par des premiers présidents de chambre, réparties entre:

- le pôle civil et famille avec 17 chambres,
- le pôle commercial et social avec 12 chambres,
- le pôle pénal avec 6 chambres correctionnelles dont la chambre de l'application des peines, 5 chambres de l'instruction et 4 cour d'assises, celle des Bouches du Rhône étant composée de 4 sections.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence est comme vous le savez également de par son activité, la taille de son ressort et le nombre de magistrats et de fonctionnaires qui y servent, la seconde de France. Je n'envisage naturellement pas d'assommer notre auditoire avec des chiffres mais simplement rappeler quelques données:

- notre cour couvre quatre départements, les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et les Alpes de Haute-Provence et a dans son ressort 8 Tribunaux Judiciaires (Aix-en-Provence, Digne, Draguignan, Grasse, Marseille, Nice, Tarascon et Toulon), 10 juridictions de proximité, 12 tribunaux de commerce et 11 conseils des prud'hommes.

- sa compétence de droit commun est élargie à des ressorts plus larges s'agissant de contentieux spécialisés:

- la JIRS de Marseille qui a en outre compétence sur les ressorts des cours d'appel de Montpellier, de Nîmes et de Bastia et qui couvre de ce fait 14 départements,

- le pôle santé publique et des accidents collectifs de Marseille qui a compétence sur les mêmes départements auxquels s'ajoutent les ressorts des cours d'appel de Lyon, Grenoble et Chambéry et qui couvrent ainsi 22 départements, près du quart du territoire national,

- le pôle compétent en matière de pollution maritime qui couvre tout l'arc méditerranéen, de la frontière espagnole à la frontière italienne, soit 7 départements,

- le pôle compétent en matière maritime qui couvre 26 départements,

-et enfin le pôle compétent en matière militaire qui a compétence sur les ressorts des cours d'appel d'Aix, de Nîmes et de Bastia et qui couvre de ce fait 10 départements.

Le ressort de la cour est également riche de ses personnels puisque ce sont environ 659 magistrats et 1540 fonctionnaires de justice qui y servent. Quant à la cour juridiction proprement dite elle est servie par 182 magistrats dont 125 magistrats du siège, sans les magistrats placés et 190 fonctionnaires.

Sa taille et le nombre de ses agents impose également la présence à vos côtés d'un service à l'administration interrégionale judiciaire qui est là aussi, le second de France par l'importance de son activité et de son budget.

Je n'oublie pas naturellement les professions judiciaires et ses quelques 5500 avocats, 284 huissiers de justice, 1047 notaires, 1286 experts, 170 conciliateurs et 133 médiateurs.

La cour d'appel est également riche de son activité juridictionnelle particulièrement soutenue même si cette année son activité a été sérieusement atteinte d'abord par la grève des avocats du début de l'année, puis évidemment par la crise sanitaire.

A titre de simples exemples les chambres civiles, commerciales et sociales ont rendu 23 970 arrêts en 2019 et 8547 entre les 1^{er} janvier et le 31 août 2020 et les chambres correctionnelles 2269 arrêts en 2019 et 1633 pendant la même période en 2020.

Cette baisse d'activité a été également notable pour les cour d'assises du ressort qui ont interrompu leur activité pendant trois mois.

Seules les 5 chambres de l'instruction ont connu pendant cette période difficile une augmentation significative de leur activité due notamment à une explosion des demandes de mise en liberté et des appels.

Malgré ces caractéristiques « hors normes », notre cour ne bénéficie pas des moyens humains et matériels pour répondre à ce besoin énorme de justice dans ce ressort. Elle souffre en effet de deux maux principaux qui contribuent à entraver son efficacité.

En premier lieu, la crise du greffe puisque le nombre de fonctionnaires affectés à la cour d'appel, Madame la directrice de greffe ne nous démentira pas, ne nous permet pas de rendre la justice dans des conditions satisfaisantes.

En second lieu, notre mission de justice se heurte à des difficultés immobilières particulièrement criantes dans ce ressort même si, il faut s'en réjouir, un certain nombre de projets sont en bonne voie. Je pense notamment à la prochaine inauguration, à l'été prochain en principe, du magnifique palais de justice qui abritera le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence mais aussi au projet de construction d'un nouveau palais de justice à Toulon. Ces projets nécessaires ne doivent cependant pas nous faire oublier les difficultés du tribunal judiciaire de Marseille qui voit son importante activité considérablement entravée par un manque de locaux. Nous nous réjouissons aujourd'hui d'avoir pu récemment concrétiser la prise à bail par

l'Etat de nouveaux locaux bien adaptés à proximité du palais de justice historique de Marseille. Mais je pense également au palais Verdun qui vous accueille aujourd'hui dont la magnificence de la salle des pas perdus cache la vétusté des étages supérieurs qui devront à terme faire l'objet de restauration d'ampleur.

Comme le soulignait Monsieur le premier président NEGRON lors de votre installation Madame la procureure générale: *“ Ce palais Verdun d'une surface de 12 000 m² ouvert en 1832 est un véritable décor hollywoodien avec une magnifique salle des pas perdus surplombée depuis 1864 d'une couverture de 175 tonnes à une hauteur de 29,50 m. Mieux vaut ne pas se déplacer dans les étages supérieurs avec des ascenseurs plus souvent en panne qu'en état de marche et des conditions de travail dans les bureaux indignes d'une Justice du 21^{ème} siècle “.*

Vous conviendrez ainsi, Monsieur le premier président, que la tâche qui vous attend est rude même si ces données chiffrées ne doivent pas nous faire oublier que la justice est rendue au nom du peuple français par des hommes et des femmes qui souvent travaillent dans des conditions difficiles quand ils ne sont pas l'objet de critiques publiques injustifiées. Sur ce point, au nom des magistrats de la cour et du ressort, nous comptons collectivement sur vous, Monsieur le premier président, non seulement pour assurer le rayonnement de la cour dont vous allez avoir la responsabilité, mais aussi pour intervenir publiquement toutes les fois que vous jugerez utile de défendre l'honneur de l'institution judiciaire.

Vous pourrez, Monsieur le premier président, pour animer cette cour compter sur l'ensemble des magistrats et fonctionnaires, sur leur loyauté et leur engagement de chaque jour au service du bien commun et de la justice rendue dans ce magnifique bâtiment depuis près de deux siècles. Si certaines parties du palais sont malheureusement, comme je viens de le souligner, en piteux état il faut cependant se féliciter de ce que la salle des pas perdue qui nous accueille a été récemment et superbement restaurée comme la chambre du conseil. Nous vous rappelons notre attachement collectif à ce bâtiment qui a été inauguré en 1832 et construit sur les ruines du parlement de PROVENCE institué le 21 octobre 1502 par l'édit royal du 10 juillet 1501 de Louis XII.

A cette époque le Parlement avait à sa CLE, j'utilise à dessein cet acronyme décalé de notre temps, un emploi de président, un de vos lointains prédécesseurs et 11 conseillers dont quatre d'Eglise et sept laïques.

La cour disposait également, Madame la procureure générale, d'un avocat général et fiscal, de deux procureurs généraux, d'un avocat et d'un procureur des pauvres.

Elle disposait, Madame la directrice de greffe, de quatre secrétaires et greffiers. Vous voyez : tous les espoirs nous sont permis.

Que vous dire rapidement de la ville d'Aix-en-Provence pour terminer ?

Que la capitale historique de la Provence, qui a été aujourd'hui détrônée par Marseille mais qui demeure toujours sa capitale judiciaire et universitaire, fut fondée en 102 avant Jésus Christ sous le nom d'Aquae Sextiae et qu'elle fût un temps la capitale de la Gaule Narbonnaise.

Que de nombreuses figures historiques l'ont éclairée, le bon roi René naturellement et Joseph Marie Portalis dont la statue orne le parvis de la cour, des peintres comme Paul Cézanne et naturellement Mirabeau dont la statue au geste énigmatique orne la salle d'audience solennelle.

Vous apprendrez Monsieur le premier président à en découvrir les charmes et la beauté et suis certain que vous l'apprécierez et aurez plaisir à travailler chaque jour au sein d'un palais de justice si prestigieux dont l'environnement immédiat et le ressort sont exceptionnels, vous en conviendrez aisément.

Monsieur le premier président, nos premiers échanges m'ont permis de constater que vous serez sans nul doute attentif au bien-être de nos collègues et des fonctionnaires et je ne doute pas que vous contribuerez par vos actions et décisions au fonctionnement harmonieux de notre cour.

Madame la procureure générale vous avez la parole pour votre discours et vos réquisitions.

DISCOURS DE LA PROCUREURE GÉNÉRALE

Merci, Madame la procureure générale.

Madame la directrice de greffe, veuillez donner lecture du décret de nomination de Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE.

(Lecture du décret de nomination).

Merci Madame la directrice de greffe.

Madame la procureure générale avez-vous d'autres réquisitions?

Madame la procureure générale, la cour vous donne acte de vos réquisitions. Elle déclare Monsieur Renaud LE BRETON de VANNOISE installé dans ses fonctions de premier président de la cour d'appel d'AIX EN PROVENCE et dit que du tout il sera dressé procès-verbal.

Monsieur le premier président, je vous invite à rejoindre le siège qui vous est désormais réservé.